

CONVENTION DE PARTENARIAT

- Entre La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI, 58 boulevard Charles Livon – 13007 MARSEILLE.
- Et L'Association POPSUD représentée par son Président, Jacques BOULESTEIX, c/o Observatoire Astronomique de Marseille Provence – Pôle de l'Etoile Site de Château-Gombert – 38 rue Frédéric Joliot-Curie – 13388 MARSEILLE CEDEX 13

Il est convenu ce qui suit :

La conférence « Astronomical Telescopes and Instrumentation » a lieu tous les deux ans alternativement en Europe et aux Etats-Unis. Cette manifestation regroupe entre 1 500 et 2 000 spécialistes des techniques de l'astronomie spatiale et sol du monde entier. Pour les spécialistes des techniques de l'astronomie, il s'agit de la conférence de référence.

Grâce aux relais des acteurs locaux (Laboratoire Astrophysique de Marseille et pôle de compétitivité POPsud), Marseille a été retenue pour organiser l'édition 2008 de ce grand rendez-vous scientifique et technique qui se tiendra du 23 au 28 juin 2008 au Parc Chanot.

Cet évènement à Marseille est une occasion exceptionnelle de valoriser le potentiel académique et industriel régional dans le domaine de l'optique et de l'astronomie :

- un leader mondial sur le spatial : Thales Alenia Space
- un tissu riche de PME innovantes : SESO, Cilas, Shaktiware, Silios Technologies...
- des observatoires et laboratoires de recherche de renommée internationale : Observatoire d'Astronomie de Marseille...

En effet, le pôle de compétitivité optique, porté par POPsud, qui regroupe l'ensemble des acteurs, soutient directement cette conférence internationale, la thématique de l'astronomie spatiale étant un des points d'excellence du pôle.

Avec le Laboratoire Astrophysique de Marseille, l'Observatoire Astronomique Marseille Provence et le CNRS, POPsud est chargé d'organiser le volet régional de cette manifestation pour notamment valoriser les acteurs de la région PACA et de Marseille Provence Métropole, à travers différentes actions :

- la présence de POPsud et des industriels du pôle sur le site de la conférence aux côtés des instances scientifiques et visites d'entreprises,
- l'impulsion d'échanges et de rencontres entre les conférenciers du colloque et les acteurs industriels et académiques de la région,
- la présentation des axes d'excellence du Technopôle de Château-Gombert, tête de réseau du pôle de compétitivité (notamment la visite du nouveau bâtiment de l'OAMP), associée à la rencontre des grands noms de l'astronomie mondiale participants à cette manifestation.

L'organisation de ce volet local permettra d'accroître la visibilité de l'astronomie marseillaise et de l'ensemble des acteurs qui la compose avec notamment la dynamique du pôle optique, et d'organiser des échanges privilégiés entre les personnalités locales et les principaux acteurs et décideurs de l'astronomie mondiale.

Ces actions locales sont validées par les organisateurs de la conférence, intégrées au programme général et font partie de la promotion globale de l'évènement, mais restent à la charge financière de POPsud.

Article 1 : Objet de la convention

Il est proposé en 2008, la subvention de 5 000 Euros pour l'organisation du volet local du congrès industriel et scientifique « Astronomical Telescopes and Instrumentation » à Marseille.

Article 2 : Les engagements de POPsud

POPsud s'engage à associer Marseille Provence Métropole à l'ensemble des actions de promotion du volet local du congrès industriel et scientifique « Astronomical Telescopes and Instrumentation » et en particulier :

- ♦ Présence du logo Marseille Provence Métropole sur l'ensemble des supports de communication présentant la manifestation (plaquettes, affiches, dossier de presse).
- ♦ Mention de la Communauté Urbaine dans les communiqués de presse de présentation des manifestations.
- ♦ Présence de Marseille Provence Métropole lors de la conférence par le biais d'outils de promotion (plaquettes, supports divers...).

Article 3 : Les engagements de Marseille Provence Métropole

Le budget total prévisionnel pour l'organisation du volet local du congrès industriel et scientifique « Astronomical Telescopes and Instrumentation » s'élève à 35 500 Euros.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'engage à régler le montant de sa participation, soit 5 000 euros, une fois le service fait et selon les règles en vigueur de la comptabilité publique. Le versement de la somme de 5 000 euros s'effectuera par mandat administratif à la fin de la manifestation au vu des documents comptables certifiant sa réalisation, signés du Président et du comptable.

En contrepartie de la parfaite exécution de POPsud de ses obligations en vertu de la présente, la Communauté Urbaine s'engage à verser sur présentation des pièces justifiant les dépenses relatives à l'organisation du volet régional du congrès industriel et scientifique « Astronomical Telescopes and Instrumentation », une subvention d'un montant de 5 000 euros.

Le montant de la subvention attribuée à POPsud sera versé sur appel de fonds de l'intéressé au compte de :

Banque	Guichet	Compte	RIB
42559	00031	21029823506	65

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention cessera de plein droit lors de l'accomplissement par chaque partie de l'ensemble de ses obligations. Elle ne saurait être renouvelée de façon automatique pour une prochaine édition de l'événement.

Fait à Marseille, le

Pour la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Le Président

Pour POPsud
Le Président

Eugène CASELLI

Jacques BOULESTEIX